



**PROCES VERBAL N°  
10//12/CNCPM**

L'an deux mille douze et le mardi 24 Avril, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zein, son Président.

**Etaient présents :**

- Mohamed Abdallahi Ould Zeine, Membre du CP
- Ahmed Salem Ould Bouboutt, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, Membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim , Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, Représentant du Contrôle Financier

L'ordre du jour comportait les points suivants :

**1°) Commission de Passation des Marchés Publics Secteurs des Infrastructures**

- PAN-PA

Examen de la lettre n°0055/CPMSI du 18 avril 2012, demandant l'approbation du projet de marché, relatif aux travaux de réparation de la partie génie civil du quai et de la passerelle du PAN-PA.

**Décision :**

Sur la base des éléments fournis, la Commission approuve le projet de marché relatif aux travaux de réparation de la partie génie civil du quai et de la passerelle du Port Autonome de Nouakchott avec

CNCPM

SNCTPC pour un montant de 1.911.314.946 UM TTC et un délai d'exécution de 400 jours sous réserve de prendre en compte les observations en annexe.  
Une copie du marché après signature doit être transmise à la CNCMP pour information.

## **2°) Commission de Passation des Marchés Publics Secteurs Rural et Sécurité Alimentaire**

- **Examen** de la lettre n°0033/CPMSRSA du 18 avril 2012, demandant l'approbation du DAOR relatif à l'acquisition en deux lots de trente(30) camions

### **Décision :**

**Les éléments fournis ne peuvent pas justifier le recours à la procédure dérogatoire demandée.**

- **Examen** de la lettre n°0033/CPMSRSA du 18 avril 2012, demandant l'approbation du DAOR relatif au Transport de 152.288 tonnes d'aliments divers

### **Décision :**

**Les éléments fournis ne peuvent pas justifier le recours à la procédure dérogatoire demandée.**

**Examen** de la lettre n°0034/CPMSRSA du 18 avril 2012, demandant l'approbation du DAOR, relatif à l'acquisition de pelle amphibies, de tracteurs agricoles, de wagons agricoles, d'offsets hydrauliques et de charrues à socs.

**Les éléments fournis ne peuvent pas justifier le recours à la procédure dérogatoire demandée.**

## **Commission de Passation des Marchés Publics Secteurs Sociaux**

**Examen** de la lettre n°0038/CPMSS du 16 avril 2012, demandant l'autorisation d'une entente directe, relative à la maintenance des équipements du CNO, CHN et CHK.

### **Décision :**

La commission a décidé de reporter ce point pour complément d'informations.

## **Commission de Passation des Marchés Publics Secteurs Souveraineté**

### **Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation**

**Examen** de la lettre n°0044/CPMSSouv. du 01avril 2012, demandant l'approbation du plan de passation des marchés publics.

### **Décision :**

Sur la base des éléments fournis, la Commission approuve le plan de passation des marchés du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation pour l'année 2012 sous réserve de ce qui suit :

- Prévoir des délais suffisants pour chaque étape du processus de passation des marchés conformément à la réglementation nationale
- Demander l'autorisation de la CNCMP sur la passation des marchés pour les modes dérogatoires

**Commission de Passation des Marchés Publics Secteurs de l'Administration, de la Culture et  
Communication  
MFPTMA**

• **CNSS**

Examen de la lettre n°0020/CPMSACC du 16 avril 2012, demandant l'approbation du plan de passation des marchés publics.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la Commission approuve le plan de passation des marchés de la CNSS pour l'année 2012 sous réserve de ce qui suit :

- Prévoir des délais suffisants pour chaque étape du processus de passation des marchés conformément à la réglementation nationale
- Demander l'autorisation de la CNCMP sur la passation des marchés pour les modes dérogatoires

• **O.N.M.T**

 Décision :

Sur la base des éléments fournis, la Commission approuve le plan de passation des marchés de l'ONMT pour l'année 2012 sous réserve de ce qui suit :

- Prévoir des délais suffisants pour chaque étape du processus de passation des marchés conformément à la réglementation nationale
- Demander l'autorisation de la CNCMP sur la passation des marchés pour les modes dérogatoires

**PRECASP**

Examen de la lettre n°0034/CPMSACC du 22 avril 2012, demandant l'approbation du plan de passation des marchés publics.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la Commission approuve le plan de passation des de PRECASP pour l'année 2012 sous réserve de ce qui suit :

- Prévoir des délais suffisants pour chaque étape du processus de passation des marchés conformément à la réglementation nationale
- Demander l'autorisation de la CNCMP sur la passation des marchés pour les modes dérogatoires

**Commission de Passation des Marchés Publics Secteurs Sociaux**

**Ministère Délégué auprès du Ministère d'Etat à l'Education Nationale, chargé de l'emploi, de la Formation Professionnelle et des Nouvelles Technologies**

Examen de la lettre n°0040/CPMSS du 16 avril 2012, demandant l'approbation du plan de passation des marchés publics.

PPPT

Décision :

CNCPM



Sur la base des éléments fournis, la Commission approuve le plan de passation des marchés du PPPT pour l'année 2012 sous réserve de ce qui suit :

- Prévoir des délais suffisants pour chaque étape du processus de passation des marchés conformément à la réglementation nationale
- Demander l'autorisation de la CNCMP sur la passation des marchés pour les modes dérogatoires

#### **WARCIP**

**Examen** de la lettre n°0124/CPMSS du 10 avril 2012, demandant l'approbation du plan de passation des marchés publics.

#### **Décision :**

Sur la base des éléments fournis, la Commission approuve le plan de passation des marchés du WARCIP pour l'année 2012 sous réserve de ce qui suit :

- Prévoir des délais suffisants pour chaque étape du processus de passation des marchés conformément à la réglementation nationale
- Demander l'autorisation de la CNCMP sur la passation des marchés pour les modes dérogatoires

**Examen** de la lettre n°0135/CPMSS du 15 avril 2012, demandant l'approbation du plan de passation des marchés publics du CNC.

#### **Centre National de Cardiologie(CNC)**

#### **Décision :**

Sur la base des éléments fournis, la Commission approuve le plan de passation des marchés du CNC pour l'année 2012 sous réserve de ce qui suit :

- Prévoir des délais suffisants pour chaque étape du processus de passation des marchés conformément à la réglementation nationale
- Demander l'autorisation de la CNCMP sur la passation des marchés pour les modes dérogatoires

**Examen** de la lettre n°0152/CPMSS du 25 avril 2012, demandant l'approbation du plan de passation des marchés publics du CNAM, PRECAMF et PADP- PNDSE(AECID).

#### **Décision :**

Sur la base des éléments fournis, la Commission approuve les plans de passation des marchés du PRECAMF et CNAM sous réserve de ce qui suit :

- Prévoir des délais suffisants pour chaque étape du processus de passation des marchés conformément à la réglementation nationale
  - Demander l'autorisation de la CNCMP sur la passation des marchés pour les modes dérogatoires.
- Pour le PADP- PNDSE(AECID), la commission demande complément d'informations.

#### **Commission de Passation des Marchés Publics Secteurs des Infrastructures**

- **Réexamen** de la lettre n°0040/CPMSI du 29 mars 2012, demandant l'approbation du projet de marché relatif au contrôle et surveillance des travaux de construction de la route Kiffa-Kankossa.

#### **Décision :**

Sur la base des éléments fournis, la Commission approuve le projet de contrat relatif au contrôle et surveillance des travaux de construction de la route Kiffa-Kankossa avec le Groupement Saeti/Alpha Consult pour un montant hors taxes de 188.190.000 UM, 460.000 US\$ et 280.900 Euros et un Crédit

d'impôt de 59.705.952 UM et un délai de 28 mois sous réserve de la non objection du bailleur de fonds, la BID.

- **Réexamen** de la lettre n°0040/CPMSI du 29 mars 2012, demandant l'approbation du Projet de marché relatif au contrôle et surveillance des travaux de construction de la route Atar-Tidjikja.

**Décision :**

La commission a décidé de reporter ce point en attendant la correction du crédit d'impôt par la commission fiscale.

**Examen** de la lettre n°0055/CPMSI du 23 avril 2012, demandant l'autorisation d'un marché par entente directe, relatif à la réparation du moteur d'un remorqueur du PAN-PA.

**Décision :**

Après examen du dossier, la CNCMP n'a pas d'objection au principe de passer un marché par entente directe avec MAURITRAC pour la réparation du moteur d'un remorqueur du PAN-PA avec un montant de 35.262.029 UM TTC et un délai d'exécution de 60 jours.

Mar

Une copie du marché après signature doit être transmise à la CNCMP pour information.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 13H 30, les jours, mois et an que dessus.*

**Le Président de la CNCMP  
AHMED BABA OULD MOULAYE ZEIN**

**Les Membres**

Mohamed Abdallahi Ould Zeine

Ahmed Salem Ould Bouboutt

Brahim Ould Hamed

Yacoub Ould Haibelty

Ciré Amadou

Raifa Mint Kassim

Abderrahmane Abdoul

